

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À QUÉBEC

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

I. Organisation de l'enseignement supérieur

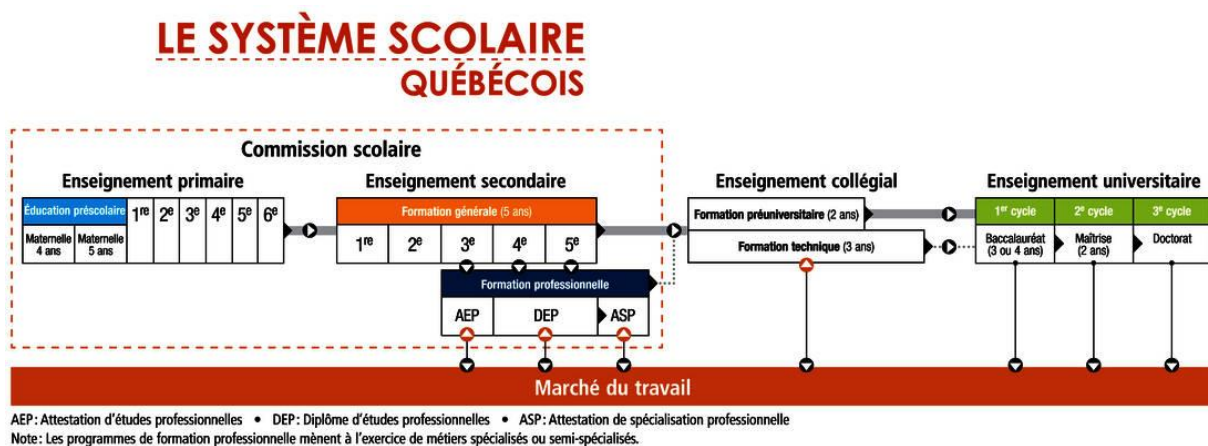
Au Canada, l'éducation, y compris l'enseignement supérieur, est un domaine de compétence exclusif des provinces. Le gouvernement fédéral intervient toutefois dans ce secteur par le biais du financement de la recherche et de la mobilité étudiante aux 2^{ème} et 3^{ème} cycles. Le niveau fédéral est néanmoins doté d'un Conseil des ministres de l'éducation issus des provinces qui a pour but de coordonner les politiques publiques à l'échelle pancanadienne.

Au Québec, la « tutelle » de l'éducation est assurée par le gouvernement provincial et plus particulièrement par [le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur](#) (MEES) représenté par la Ministre Hélène DAVID, responsable de l'Enseignement supérieur et le Ministre Sébastien Proulx pour l'éducation, les loisirs et le sport. Le secteur de la recherche et de l'Innovation est rattaché au Ministère de l'Économie, Science et Innovation ([MESI](#)) représenté par Mme Dominique ANGLADE, vice-première ministre.

Le système d'éducation au Québec suit la progression suivante :

- classe maternelle, pour les enfants de cinq ans, à temps plein depuis 1997, non obligatoire mais attirant la presque totalité des enfants ;
- enseignement primaire, à partir de six ans, d'une durée normale de six ans ;
- enseignement secondaire d'une durée de cinq ans du secondaire 1 au secondaire 5 ;
- enseignement collégial d'une durée de deux, ou trois ans (filière technique), considéré comme le stade préuniversitaire;
- enseignement universitaire.

Fig. 1 : Schéma du Système de l'enseignement au Québec

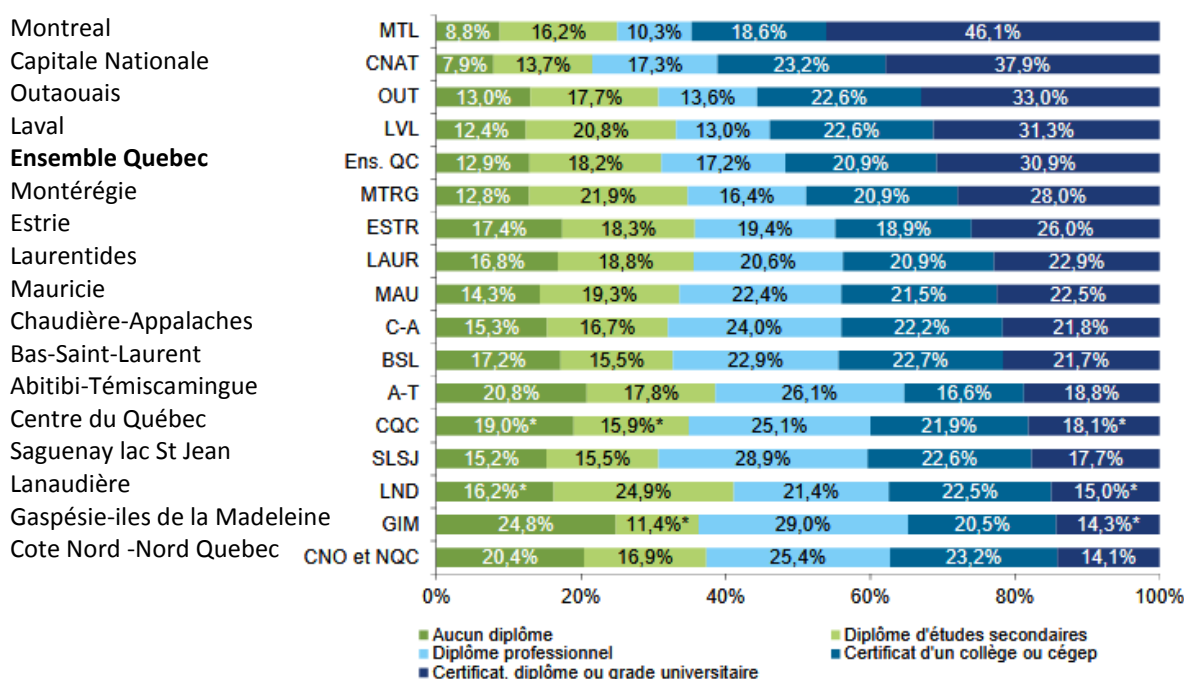


Source : <https://www.quebecmetiersdavenir.com>

La dernière année de fréquentation obligatoire de l'école est celle du seizième anniversaire de l'élève, ce qui correspond normalement à la 4^{ème} année du secondaire (notre seconde).

1. Répartition de la population selon le niveau de scolarité atteint dans l'ensemble du Québec

Fig2 : Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, régions administratives et ensemble du Québec, 2016



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Un bref coup d'œil sur le niveau de scolarité au Québec en 2016 permet de relever des disparités entre les régions administratives surtout au niveau de la scolarisation universitaire et de la population n'ayant aucun diplôme. Les régions abritant les principaux centres urbains affichent de fortes proportions de leur population ayant obtenu un certificat, diplôme ou grade universitaire à titre de plus haut niveau de scolarité atteint.

Montréal présente un profil tout à fait distinct avec près de 50 % de sa population titulaire d'un certificat ou diplôme universitaire (46,1 %). Pour l'essentiel, le statut de métropole peut expliquer la forte proportion de diplômés universitaires à Montréal. À cet effet, on peut affirmer que Montréal profite de la présence de nombreuses institutions universitaires sur son territoire et d'un fort afflux d'immigrants internationaux présentant un profil fortement scolarisé.

Après Montréal, les régions de la Capitale-Nationale (37,9%), de l'Outaouais (33,0%) et de Laval (31,3 %) présentent les plus grandes proportions de diplômés universitaires. Fait intéressant, c'est à Montréal et dans la Capitale Nationale que l'on observe les plus faibles pourcentages de personnes n'ayant pas obtenu au moins le diplôme d'études secondaires (respectivement 8,8 % et 7,9 %), soit des proportions se situant sous la barre de ce qui est estimé pour l'ensemble du Québec (12,9 %).

2. Les établissements d'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur se décompose en deux réseaux : l'enseignement collégial, spécificité du Québec, et l'enseignement universitaire.

L'enseignement collégial

L'enseignement collégial est dispensé dans 48 établissements collégiaux d'Enseignement Général et Professionnel (Cégeps) publics, dont 3 anglophones répartis sur l'ensemble de la province, auxquels s'ajoutent des établissements collégiaux privés subventionnés ou sous permis, souvent spécialisés. Les Cégeps comprennent à la fois une filière pré-universitaire en 2 ans, équivalent à la première et la terminale françaises, qui conduit au Diplôme d'Études Collégiales (DEC), équivalent de notre baccalauréat et une filière technique en trois ans, plus proche du BTS/DUT (sans équivalence formelle) qui, grâce au DEC Technique, conduit à l'insertion professionnelle.

L'enseignement universitaire

Le système universitaire se compose de 19 établissements reconnus par le gouvernement du Québec, dont trois universités anglophones (McGill, Concordia et Bishop's). Ces 19 universités sont réparties en deux groupes au statut distinct :

- Un statut de droit public dans le cas de l'Université du Québec (« méta-université ») (UQ) qui comprend 6 constituantes à vocation générale : UQAM, UQAC, UQAR, UQTR, UQAT, UQO (détails en annexe), le siège social de l'UQ, et 3 écoles et instituts (spécialisés en recherche : INRS ; en génie : ETS ; et en administration publique : ENAP) ainsi que la TELUQ en charge de l'enseignement à distance pour l'ensemble du réseau. Le gouvernement procède aux nominations au conseil d'administration de ces entités. Il nomme, après consultations internes, le président de l'Université du Québec, les recteurs des constituantes et les directeurs des écoles ;
- une loi constitutive, ou charte, régit les autres universités : l'université de Montréal et ses composantes HEC et Polytechnique, l'université de Sherbrooke, l'université Laval et les trois universités anglophones : l'université Concordia, l'université McGill et l'université Bishop's. Cette charte leur confère certaines prérogatives de droit privé : nomination ou élection du recteur ou du principal, nomination du conseil d'administration. La présence de représentants du gouvernement au sein des conseils y est rare, voire inexistante.

3. Financement et autonomie des universités

Toutes ces universités bénéficient d'un soutien financier du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES), ce qui leur confère un statut d'« organismes publics » soumis à des contrôles a posteriori. Les recettes annuelles des universités sont composées de subventions du gouvernement québécois (54.8%), de subventions du gouvernement fédéral (10.7%), des droits de scolarité (16.5%), de dons et legs et d'autres sources de revenus sur contrats, dont les organes subventionnaires et les entreprises privées (18%)¹.

La loi sur les établissements de niveau universitaire permet à chaque université de déterminer ses perspectives de développement, de négocier les contrats et conventions de travail et de procéder à l'embauche du personnel. Les universités fixent également les conditions d'admission aux programmes de formation, établissent la nomenclature des programmes et des grades attribués. Elles délivrent les grades universitaires. Elles décident leurs programmes d'investissement.

La loi prévoit que les universités transmettent chaque année au MEES :

- les états financiers et les données les plus récentes sur la rémunération des dirigeants ;
- les états de traitement des personnels ;
- un rapport de performance, selon des indicateurs définis par le ministère ;
- un rapport sur leurs perspectives de développement.

Ces documents sont adressés par le MEES à l'Assemblée nationale du Québec qui auditionne, tous les trois ans, les dirigeants de chaque établissement.

Chaque université procède à l'évaluation de ses programmes et y associe systématiquement des experts internationaux. Les rapports de ces évaluations sont soumis à une commission de vérification de l'évaluation des programmes, instance indépendante de l'université et du MEES. Les nouveaux programmes conduisant à un diplôme sont également soumis à l'avis scientifique de cette commission. Le MEES donne alors un avis d'opportunité et une autorisation de financement public des inscriptions.

¹ Rapport final du chantier sur la politique de financement des universités : « Pour une réforme du financement des universités québécoises », H.P Tremblay et P.Roy, juin 2014 – Disponible sur : http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/chantiers/PolitiqueFinancementUniv/Chantier_Rapport_FinancementUniversites.pdf

II. Organisation des études et enseignements dispensés

1. Conditions d'accès et diplômes délivrés

Pour entrer au premier cycle de l'université en formation initiale, il faut détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) délivré après deux ans à temps complet au CEGEP. Il existe d'autres passerelles pour les détenteurs de diplômes étrangers autres que français, ou pour les adultes en reprise d'études. Les accords franco-québécois permettent à un étudiant français titulaire d'un baccalauréat de série générale ou spécialisée d'intégrer l'université québécoise. Cependant, l'acceptation de la demande se fait après l'étude du dossier, notamment dans quelques formations contingentées : droit, médecine, ingénierie, etc. Chaque université reste totalement souveraine en matière des équivalences accordées.

L'année universitaire est divisée en trois 'semestres' : deux réguliers, automne et hiver, comptant chacun 15 semaines d'études. Le semestre d'été, permet parfois de suivre des cours accélérés qui couvrent, en deux fois moins de temps, le cours d'un semestre régulier.

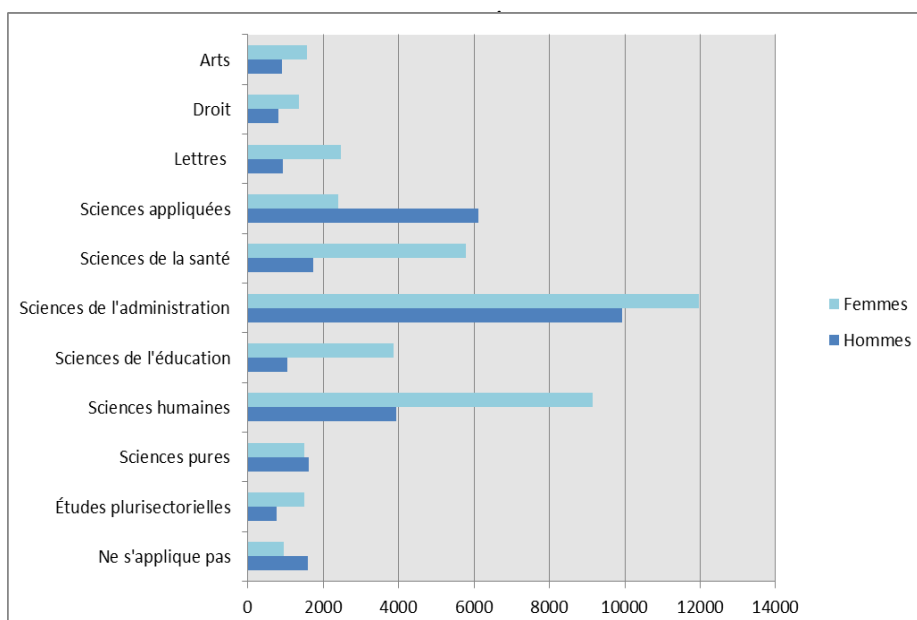
L'enseignement universitaire se divise en trois cycles d'études :

- Le *Baccalauréat* sanctionne la fin du premier cycle. Il équivaut à une licence française (sans équivalence formelle) et s'obtient après une période de trois ans d'études à temps complet, sauf pour l'ingénierie où la durée est de 4 ans. Le baccalauréat peut être général, spécialisé ou être composé d'une majeure et d'une mineure ; il peut préparer au marché du travail ou encore à un 2^{ème} cycle d'études.
- La *Maîtrise* est le diplôme sanctionnant le deuxième cycle d'études et requiert 2 ans d'études à temps complet après le baccalauréat. Elle équivaut au master français. Suivant les accords franco-québécois (accord cadre franco-québécois sur la Reconnaissance et la Validation des Etudes, signé le 20 février 1996), les étudiants français titulaires d'une licence peuvent avoir accès aux programmes de maîtrise québécoise à l'exception de certains cours de mise à niveau désignés au cas par cas.
- Le *Doctorat* ou PhD représente le diplôme concluant le troisième cycle d'études universitaire et équivaut à un doctorat français. Il requiert en théorie, 4 ans d'études mais, en moyenne, 6.2 années en pratique, dont au moins une année de cours sanctionnée par un examen de synthèse, et valide les résultats d'une recherche qui doit être originale et d'un apport novateur. Il existe des programmes de doctorat à caractère professionnel dont l'objectif est l'acquisition de plus hautes compétences dans une activité professionnelle.

2. Disciplines

Certaines universités sont plus spécialisées dans les sciences « dures » ou en sciences humaines ou juridiques, mais toutes sont d'orientation pluridisciplinaire. Seuls 4 établissements proposent une formation médicale : Université de Montréal, Université McGill, Université Laval, Université de Sherbrooke ; et 4 sont mono sectorielles : HEC, l'École nationale d'administration publique (ENAP), l'École de Technologie Supérieure (ETS) et Polytechnique Montréal.

Fig 3 : Répartition du nombre de diplômes du 1^{er} au 3^{ème} cycle décernés dans les universités, selon le domaine d'études et le sexe



3. Prévisions universitaires de 2016 à 2025 : effectif étudiant en équivalence au temps plein

Tableau 1 : Prévisions de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP), selon le cycle

	Observations			Prévisions						
	Variation 2015/2014			Variation 2018/2015				Variation 2025/2015		
	2015-2016	Effectif	%	2016-2017	2018-2019	Effectif	%	2025-2026	Effectif	%
Premier cycle	191 284	-418	-0,2	191 816	190 182	-1 102	-0,6	179 104	-12 180	-6,4
Deuxième cycle	31 630	486	1,6	31 606	31 860	230	0,7	29 791	-1 838	-5,8
Troisième cycle	9 846	97	1,0	9 459	9 581	-265	-2,7	9 026	-820	-8,3
Total des cycles (A)	232 760	164	0,1	232 882	231 623	-1 137	-0,5	217 921	-14 838	-6,4
Postdoctorats (B)	2 488	-20	-0,8	2 525	2 563	75	3,0	2 563	75	3,0
Médecins résidents (C)	6 398	-50	-0,8	6 370	6 363	-35	-0,5	6 158	-240	-3,8
Investissement (A+B)	235 248	144	0,1	235 407	234 186	-1 062	-0,5	220 484	-14 763	-6,3
Fonctionnement (A+C)	239 158	114	0,0	239 251	237 986	-1 172	-0,5	224 079	-15 078	-6,3

Sources : Données issues des Statistiques de l'enseignement supérieur - Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. [Données en date du 5 avril 2017.](#)

Après plusieurs années de hausse soutenue, la croissance de l'effectif étudiant s'est estompée.

En raison essentiellement du recul démographique de son bassin d'alimentation le plus important constitué de la population québécoise âgée de 20 à 24 ans, les prévisions prévoient une baisse de l'effectif étudiant tout au long des dix prochaines années comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Le Québec mise notamment sur le recrutement d'étudiants internationaux pour pallier le manque d'étudiants québécois dans l'enseignement supérieur.

Fig 3 : Effectif étudiant des universités (EEETP), selon l'établissement universitaire tous cycles confondus

Prévisions 2017-2018

Université	Ecoles et universités affiliées	Nombre d'étudiants	Sous-total
Université de Montréal			54 096
	Université de Montréal	38 833	
	Ecole Polytechnique de Montréal	6 549	
	Ecole des hautes études commerciales – HEC	8 714	
Université du Québec			68 155
	Univ. du Québec en Abitibi-Tesmicamingue UQAT	1 998	
	Université du Québec à Chicoutimi - UQAC	4 906	
	Université du Québec en Outaouais - UQO	5 219	
	Université du Québec à Montréal - UQAM	28 437	
	Université du Québec à Rimouski - UQAR	4 475	
	Université du Québec à Trois-Rivières - UQTR	10 058	
	Ecole de technologie supérieure - ETS	8 181	
	Ecole nationale d'administration publique - ENAP	695	
	Institut national de la recherche scientifique - INRS	417	
	TELUQ	3 769	
Université Laval			33 653
Université de Sherbrooke			18 649
	Total Universités francophones	174 553	75%
Université McGill	-	-	30 190
Concordia	-	-	28 111
Université Bishop's	-	-	2 531
	Total Universités anglophones	60 832	25 %

Sources : Données issues des Statistiques de l'enseignement supérieur - Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. [Données en date du 5 avril 2017.](#)

III. Financement des universités

1. Budget du Québec 2018-2019 - Les universités au cœur des priorités gouvernementales

Les chefs d'établissement universitaire se réjouissent de la croissance des crédits de 5,9 % accordée aux universités dans le Plan économique du Québec 2018-2019 qui a été déposé le 27 mars 2018. Parmi les faits saillants, soulignons notamment une augmentation de 173 M\$ pour l'année 2018-2019, laquelle servira à la modernisation du financement des universités, au financement de l'augmentation des coûts de fonctionnement et des coûts associés à la croissance de l'effectif étudiant. Parmi les autres ajouts budgétaires à souligner :

- 282 M\$ sur cinq ans pour les universités dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, auxquels s'ajoutent 187 M\$ pour le Plan d'action numérique pour les universités et les cégeps;
- 20 M\$ à l'intention des Fonds de recherche du Québec;

- 15 M\$ accordés aux étudiants pour la réalisation du stage IV en éducation;
- un rehaussement de l'aide financière aux études.

Malgré les investissements additionnels annoncés aujourd'hui qui représenteront un montant annuel de 295 M\$ en 2022-2023, le financement des universités québécoises accusera toujours un retard préoccupant par rapport au reste du Canada.

Source BCI

2. Aspects budgétaires. (tous les montants sont en dollars canadiens)

En 2012, la dépense globale relative à l'éducation, primaire, secondaire et universitaire était de 15,5 milliards \$ (25% des dépenses de programmes du Gouvernement du Québec) :

- enseignements préscolaire, primaire et secondaire :	8,7 milliards \$ (56,5%),
- enseignement collégial :	1,9 milliards \$ (12,5%),
- enseignement universitaire :	2,9 milliards \$ (19%),
- autres :	1,8 milliards \$ (12%).

La dépense est couverte à 54% par le gouvernement du Québec, 13% les droits de scolarité et 33% par des ressources diverses (fédéral, dons, etc.).

La dépense globale des universités est estimée à 1,94% du PIB du Québec, contre une proportion de 1,58% dans le reste du Canada. Cet effort financier plus important au Québec s'explique par la croissance de la dépense par étudiant et de l'effectif étudiant et par un PIB par habitant moins élevé que dans le reste du pays.

En 2010, la dépense globale / étudiant en université au Québec (hors recherche subventionnée) est estimée à 29 414 \$, soit un montant plus élevé que la moyenne du reste du Canada.

En 2010, le coût total de formation d'un diplômé du secondaire est estimé à 139 100 \$, celui d'un diplômé au CEGEP pré-universitaire et technique, respectivement à 166 700 \$ et à 202 700 \$, et celui d'un titulaire d'un baccalauréat, de 248 000 \$.

3. Frais d'inscription et exemptions

Au Québec, les droits de scolarité payés par les étudiants québécois, canadiens et étrangers sont fixés par le gouvernement provincial. Depuis l'entente sur les droits de scolarité conclue en mars 2015 entre le Québec et la France, les étudiants français de 2^{ème} et 3^{ème} cycle bénéficient des tarifs universitaires québécois, par contre les étudiants de 1^{er} cycle doivent s'acquitter des mêmes tarifs que les Canadiens non-résidents du Québec.

En mai 2018, la Ministre de l'enseignement supérieur, Hélène David a annoncé la déréglementation des droits de scolarité pour les étudiants internationaux dans tous les programmes de premiers cycles universitaire. Ainsi, chaque établissement universitaire pourra désormais fixer les droits de scolarité imposés à cette catégorie d'étudiants internationaux. Les étudiants français continuent de bénéficier des accords conclus en 2015.

Fig 4 : Estimation des frais de scolarité annuels actuels pour un étudiant à temps complet, exemple de l'UQAM

Année 2017-2018	Etudiants québécois	Etudiants canadiens hors-Québec	Etudiants français	Etudiants étrangers
1 ^{er} cycle	3015 \$	8030 \$	8 030 \$	17 000 \$ à 20 410 \$
2 ^{ème} cycle (sans et avec mémoire)	3015\$ /3475\$	8030 \$/9115 \$	3015 \$ /3475 \$	17 000 \$/ à 19 210 \$
3 ^{ème} cycle	3475 \$	3475 \$ \$	3475 \$ \$	3475 \$ \$

Source : site web de l'UQAM, <https://www.etudier.uqam.ca/cout-bourses>

Un sondage de l'institut « Léger » réalisé en juillet 2014, pour le compte de la Banque CIBC, indique que la moitié des étudiants au Canada s'attend à devoir s'endetter pour payer ses études (73 % d'entre eux évaluent leur dette de à plus de 10 000 \$ à la fin de leurs études).

Les étudiants québécois occupent très souvent un emploi à plein temps ou à temps partiel afin de payer leurs études. Les études supérieures, interrompues par des périodes plus ou moins longues d'activités salariées, sont donc monnaie courante au Québec.

Les étudiants québécois ont accès au Programme du gouvernement du Québec d'Aide financière aux études : 156 727 bénéficiaires en 2012, soit 41,4% des étudiants (voir tableau ci-dessous).

Fig 5 : Répartition des bénéficiaires du programme de prêts et bourses, 2014-2015

Forme d'aide	Nombre	Montant en		Montant total
		prêts	Montant en bourses	
Bénéficiaires d'un prêt seulement	53 195	202,3 M\$	-	202,3 M\$
Bénéficiaires de bourse seulement	5 784	-	41,7 M\$	41,7 M\$
Bénéficiaires de prêt et de bourse	116 937	376,1 M\$	557,9 M\$	934,1 M\$
Total bénéficiaires	175 916	578,4 M\$	599,6 M\$	1178,1 M\$

Source : Statistiques du MESRS

IV. Principaux atouts du système d'enseignement supérieur québécois

L'enseignement supérieur québécois est de grande qualité. L'enseignement pratique est très développé, ce qui permet d'offrir aux étudiants de bons débouchés sur le marché du travail.

L'approche par accumulation de crédits permet aux étudiants d'entrer et de sortir du système d'enseignement relativement facilement pour compléter leur cursus au gré de l'évolution de leur carrière professionnelle.

Les centres universitaires québécois fonctionnent selon un système de quotas qui limite le nombre d'élèves par professeur, les cours sont dispensés à de petites unités, ce qui facilite un contact direct avec le professeur.

La flexibilité d'horaire est un autre atout : bibliothèques et pavillons de recherche sont ouverts aux étudiants 7 jours / 7, souvent à des heures tardives ; les horaires des cours aussi (ex. cours du soir de 18h à 21h), de programmes d'études accélérées (session d'été) ou à temps partiel qui permettent à des personnes déjà dans le monde du travail d'obtenir de meilleures qualifications professionnelles.

V. Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

1. De la CREPUQ au BCI

La Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec (CREPUQ) regroupait, sur une base volontaire, les universités québécoises, en un forum de concertation, interlocuteur privilégié du gouvernement sur les questions de vie universitaire, enseignement, recherche et échanges internationaux. Fondée en 1963, elle a été dissoute fin 2013 et un bureau de coordination interuniversitaire (BCI) lui succède depuis janvier 2014, avec des pouvoirs réduits. Son mandat est centré sur la coopération entre les établissements universitaires du Québec et sur la prestation de services communs. Le BCI joue un rôle essentiel dans l'optimisation des ressources que le Québec investit dans l'enseignement et la recherche de niveau universitaire.

Les accords passés entre universités françaises et québécoises permettent aux étudiants l'accès à l'enseignement partenaire tout en payant les droits universitaires dans leur établissement d'origine. Enfin, la reconnaissance des diplômes est rendue possible par la convention CREPUQ/CPU-CDEFI en vigueur depuis 1996, avec son avenant signé en 2005.

2. La coopération avec les établissements français

Le Ministère québécois consacre 80 millions de dollars par année aux activités de portée internationale.

Les universités francophones prospectent auprès des établissements français pour mettre en place des accords portant sur la mobilité étudiante, les formations conjointes et des projets de recherche sur des thématiques de plus en plus précises. Les universités privilégient désormais les échanges dans le cadre d'accords interuniversitaires bilatéraux, plutôt que ceux de la convention CREPUQ/BCI. Elles souhaitent les rendre plus actifs en identifiant leurs priorités et le cadre des coopérations.

Le Québec comptait en 2016 près de 38 000 étudiants étrangers dans ses universités et plus de 5 000 dans le réseau collégial. Les français sont les étudiants qui ont le plus contribué à la hausse du nombre d'étudiants étranger tant au niveau universitaire que collégial entre 2013 et 2016 (cf *Rapport annuel de gestion 2015-2016 du MEES*). A l'automne 2013, on comptait 12495 étudiants français inscrits dans les universités québécoises et 1894 dans les CEGEP. Tous ces étudiants ne sont pas à temps plein : 30% en séjour court, d'autres en échange, et certains sont des résidents permanents québécois, c'est-à-dire hors du champ de l'exemption.

Les premiers chiffres obtenus depuis l'application de l'entente de mars 2015 affichent une augmentation qui se maintient à 12 %, mais elle cache une réalité hétérogène. En effet, l'augmentation est surtout due à une forte réinscription d'étudiants aux cycles supérieurs (2 et 3^{ème} cycles) qui ont été épargnés par les changements de tarification et jouissent encore de la réciprocité. Les nouvelles inscriptions de 1^{er} cycle ont, quant à elles, stagné voire régressé dans certaines universités, notamment celles du réseau de l'université du Québec et à l'Université de Sherbrooke. Les étudiants français privilégient dorénavant les programmes d'échanges mis en place entre les universités françaises et québécoises, bénéficiant ainsi d'exemption de droits de scolarité dans le pays d'accueil.

3. La mobilité des étudiants québécois

Afin de favoriser la mobilité des étudiants québécois, qui reste faible comparée à l'Europe, le ministère de l'Éducation du Québec propose depuis 2000 un programme de bourses pour de courts séjours d'études (PBCSE) universitaires à l'extérieur du Québec. Ce programme permet aux étudiants de participer à 2 séjours de 2 à 4 mois, pendant la durée de leur programme d'études. Ces programmes sont gérés au sein de chaque établissement.

Le MEES accorde à l'OFQJ (Office Franco-Québécois pour la Jeunesse) un budget pour le programme de bourses pour la poursuite d'études de niveau collégial et universitaire en France (programme PECUF) attribuées seules ou en complément de la bourse de mobilité PBCSE.

Mobilité vers la France

La France fait partie des 3 destinations les plus choisies par les étudiants du Québec qui partent en échange universitaire d'une durée d'un semestre ou deux dans le cadre de leur cursus.

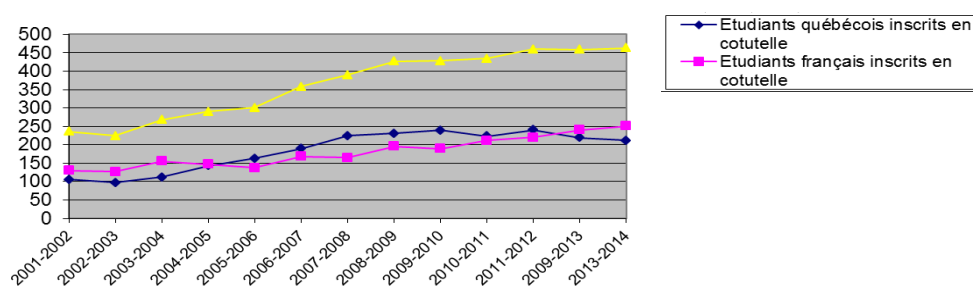
Chaque année, environ 1100 étudiants québécois boursiers ou non présentent une demande de visa pour des études en France. S'y ajoutent les étudiants en échanges de durée inférieure à 4 mois, sans visa. Le programme Frontenac, financé en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et au Québec par le Ministère des Relations Internationales et de la Francophonie, initialement destiné aux étudiants de 3^{ème} cycle en co-tutelles a été réorienté en 2017 vers les étudiants québécois de 2^{ème} cycle qui souhaitent poursuivre leurs études en France dans le cadre d'une maîtrise, de préférence en bi-diplomation.

Doctorants en cotutelle de thèse

4 700 thèses en cotutelle France-Québec ont été engagées depuis l'instauration de ce type de double diplôme, c'est-à-dire sur la période 2001/2013. Le nombre d'inscriptions augmente régulièrement, passant de 236 en 2001 à 460 en 2013 et le nombre de doctorants est très équilibré : environ 50-50% sur l'ensemble de la période.

Fig 6 : Nombre total d'inscriptions en cotutelle depuis 2001

Source : Statistique du MESR



4. La coopération avec d'autres pays, notamment européens

Le Québec accueille 10% d'étudiants étrangers et souhaite en attirer encore plus.

En 2013, les 32 800 étudiants étrangers représentent 10,6% (9,8% deux ans avant). Parmi eux : 12 495 venaient de France (38 %), 2 884 de Chine, 2 623 des Etats-Unis, 1 128 d'Inde et 977 de l'Iran.

Fig 7 : Répartition des étudiants étrangers inscrit dans le réseau universitaire québécois selon le pays de citoyenneté (automne 2013)

	France	Chine	Etats-Unis	Tous pays 2013
1 ^{er} cycle	8 693	1 661	2 062	19 820
2 ^e cycle	2 632	792	276	8 012
3 ^e cycle	1 170	431	285	4 946

Source : [Statistiques sur les étudiants internationaux dans le réseau universitaire - Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Données en date du 5 mai 2014.](#)

Dans les universités anglophones, les étudiants français représentent un faible pourcentage par rapport aux étudiants étrangers dont le nombre a atteint 13 456 en 2013.

Toutefois, dans les universités francophones, les étudiants français représentent près de 50 % des étudiants étrangers.

VI. Culture scientifique et technique

Seul territoire francophone d'Amérique du Nord, le Québec s'est enrichi des modèles américain et européen pour développer leur politique de Culture scientifique et technique (CST). Ces influences se traduisent à la fois dans l'orientation des projets et dans les modes de financements. On retrouve ainsi les deux approches : l'une institutionnalisée par des politiques publiques comme dans les pays européens et la seconde davantage orientée vers le soutien aux initiatives comme en Amérique du Nord. Les projets sont généralement axés autour de la diffusion des sciences et de l'accès à la culture scientifique au plus grand nombre. Toutefois le Québec reste très imprégné du modèle de société américain. Ce qui se traduit par un soutien marqué aux projets de CST axés sur la relève scientifique et la promotion des carrières en science et technologie.

Globalement, on retrouve tous les grands types d'organismes CST au Québec : musées, centres des sciences, associations, médias (journaux, télévision, radio, web), etc. Ils sont globalement bien répartis dans toutes les régions du territoire même si les grands centres urbains comme Montréal et Québec concentrent la majorité des organismes et des associations.

Le Consulat général de France à Québec a développé au fil des années plusieurs partenariats réguliers avec les acteurs québécois de la CST. Les actions se concentrent sur la promotion de la recherche française via des conférences de chercheurs (cœur des sciences de l'UQAM, partenariat avec l'émission radiophonique de vulgarisation « les années lumières, intervention au Forum science et société) mais aussi via des projets plus fondateurs comme nos partenariats avec l'Association francophone pour le savoir (Acfas) et l'Association des Communicateurs scientifiques. Ces deux partenariats visent, pour l'année à venir, l'organisation d'un événement international en CST et le lancement d'un appel à projet franco-québécois. Les objectifs étant de créer davantage de coopération sur ces sujets entre les deux pays, qui reste encore peu développé à ce jour.

Pour en savoir plus, télécharger [le rapport « La culture scientifique au Québec : description et initiatives remarquables » \(28 pages - 1,44 Mo\)](#)

Annexe

Références et contacts utiles

Liens utiles

- Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur <http://www.education.gouv.qc.ca/>
- Universités
 - Ecole de technologie supérieure (ETS) www.etsmtl.ca/
 - Ecole des hautes études commerciales (HEC) www.hec.ca/
 - Ecole nationale d'administration publique (ENAP) www.enap.ca
 - Ecole Polytechnique de Montréal www.polymtl.ca/
 - Enseignement à distance (UQAM - TELUQ) www.teluq.quebec.ca/
 - Institut national de la recherche scientifique (INRS) www.inrs.quebec.ca/Francais/index.jsp
 - Université Bishop's www.ubishops.ca/
 - Université Concordia www.concordia.ca/index-fr.php
 - Université de Montréal www.umontreal.ca/
 - Université de Sherbrooke www.usherbrooke.ca/
 - Université du Québec (UQ) www.quebec.ca/
 - Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) www.uqac.ca/
 - Université du Québec à Montréal (UQAM) www.uqam.ca/
 - Université du Québec à Rimouski (UQAR) www.uqar.ca
 - Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) www.uqtr.ca/
 - Université du Québec Abitibi-Tesmicamingue (UQAT) www.uqat.ca/
 - Université du Québec en Outaouais (UQO) www.uqo.ca/
 - Université Laval www.ulaval.ca/
 - Université McGill francais.mcgill.ca/
- Conférence des recteurs et des présidents d'universités du Québec (CREPUQ) www.crepuq.qc.ca
- Office franco-québécois pour la jeunesse (O.F.Q.J.) www.ofqj.org
- Conseil international d'études canadiennes www.iccs-ciec.ca
- Association des universités et collèges du Canada (AUCC) www.aucc.ca/index_f.html
- Centre d'information canadien sur les diplômes www.cicic.ca

Contacts

Mise à jour : juin 2018